

COMMUNE D'AUBIAC (Gironde)

CONSEIL MUNICIPAL Procès-verbal des délibérations Séance du 03 mars 2025

Date de Convocation : 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBIAC (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Valérie BÉLIS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

PRÉSENTS : Mme BÉLIS, Maire. M. GONZALEZ ; Mme TUCOULAT, adjoints. Mmes MAGNE, SÉGOT-LABÉROU. MM. BLEUNVEN, GARRIGOU, GRANGIER, IROLA, LATRILLE.

Absente excusée : Mme LABROUCHE

Secrétaire de séance : Mme SÉGOT-LABÉROU

ORDRE DU JOUR :

- 1- Le point sur travaux en cours ;**
- 2- Dissolution du SIVOS du Bazadais – Approbation de la clé de répartition de l'actif et du passif ;**
- 3- Attribution des subventions et cotisations pour 2025 ;**
- 4- Adhésion de nouvelles communes au SDEEG et extension du périmètre du syndicat ;**
- 5- Questions divers.**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I- Le point sur travaux en cours

1°) Extension du columbarium au cimetière communal

Il n'existe plus que 2 cases libres au columbarium actuel. Un devis a été demandé aux Pompes Funèbres LAPORTE pour le rajout de 6 cases supplémentaires en granit Rose Lilas pour un coût de 3 990.00 € ttc.

2°) Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie et de l'école

Deux demandes de subvention d'Etat ont été faites au titre de la DETR et de la DSIL, exercice 2025. Cependant, celle-ci ont été refusées car ce projet en l'état est inéligible à une quelconque aide financière.

En effet, selon réponse de la Sous-Préfecture, l'installation de panneaux photovoltaïques seule, sans rénovation énergétique et thermique des bâtiments ne peut être retenue. De même, pour être éligibles aux subventions, des panneaux en autoconsommation et sans revente à EDF doivent être privilégiés. La même demande a été faite au Département mais sans suite positive à ce jour.

3°) Réfection du revêtement de sol autour de la salle des fêtes et de la mairie avec amélioration des accès PMR

Une subvention ETAT a été sollicitée au titre de la DETR, exercice 2025. L'entreprise COLAS Sud-Ouest est retenue pour un coût total de : 27 982.50 € ht, 33 579.00 € ttc. Les travaux devraient se dérouler en deux tranches fin 2025 début 2026.

4°) Travaux divers

- Une date est arrêtée (11 avril prochain à 18 h) pour enlever les anciens panneaux de lieux-dits restés en bord de route et pour la pose d'un banc devant la mairie.
- Il est prévu de faire nettoyer la toiture du bâtiment mairie école pour enlever les mousses.

II- Dissolution du SIVOS du Bazadais – Approbation de la clé de Répartition de l'actif et du passif

Délibération n° 2025-01

Votes pour : 10 contre : 0 abstention(s) : 0

Mme le Maire présente à l'assemblée la convention arrêtant les modalités de dissolution du SIVOS du Bazadais, ainsi que les conditions financières de liquidation de l'actif et du passif du syndicat.

Le résultat de l'exercice courant est réparti, entre les membres, suivant la clé de répartition précisée dans l'article 3 de ladite convention, à savoir redevance versée par la commune en 2021-2022/montant total de la redevance des membres, représentant pour la commune un taux de 1.80 % de la redevance totale de 6 450.95 €.

Appelé à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de dissolution et la clé de répartition du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Bazadais comme Indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- CHARGE Mme le Maire de l'exécution de la présente et de signer tous actes en découlant.

III- Attribution des subventions et cotisations pour 2025

Les subventions et cotisations aux associations sont votées et attribuées pour 2025 comme suit :

- C.A.U.E. (Conseil en architecture) :	50 €
- Asst des Maires Gironde + France :	117 €
- Comice agricole (0.25 € par habitant) :	75 €
- Asst des parents d'élèves d'Aubiac :	1 100 €
- Comité des fêtes :	700 €
- Société de chasse Nizan-Aubiac :	260 €
- Ligue contre le cancer :	40 €
- Asst des donneurs de sang :	50 €
- Les amis du bazadais :	35 €
- Bazas Culture Cinéma	80 €

M. GARRIGOU s'abstient de participer au vote de la subvention au comité des fêtes.

IV- Adhésion de nouvelles communes au SDEEG et extension du périmètre du Syndicat

Délibération n° 2025-02

Votes pour : 10 contre : 0 abstention(s) : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-18 ;

Vu les délibérations des communes de JUGAZAN, LA REOLE, LE TUZAN, BASSANNE, SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS, BLESIGNAC, FLOIRAC, BLAIGNAC, BROUQUEYRAN, CAMIAC-ET-SAINT-DENIS, COURS DE MONSEGUR, COURS-LES-BAINS, ETAULIERS, FRONTENAC, GANS, NOAILLAC, PUJOLS, SAINTE-RADEGONDE, SAVIGNAC, SIGALENS et SILLAS par lesquelles elles ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde et le transfert d'une compétence exercée par le Syndicat ;

Vu la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2024 ;

Vu la notification faite par le SDEEG de la volonté desdites communes de devenir membres du Syndicat ;

Conformément aux dispositions de l'article L.5211 du CGCT, le périmètre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être étendu par arrêté du Représentant de l'Etat dans le département ;

Cette extension est subordonnée à l'accord du conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI dans un délai des trois mois à compter de la notification visée ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCORTE l'adhésion des communes précitées au SDEEG et l'extension du périmètre du syndicat.

V- Questions diverses

→ Ecole

Devant la baisse de l'effectif scolaire généralisé dans beaucoup d'écoles et de la fermeture annoncée de classes, une réflexion est en cours pour inciter les communes à se regrouper par la création de pôles de scolarité au niveau intercommunal. Mme le Maire précise avoir demandé un rendez-vous avec l'Inspectrice de l'Education Nationale afin d'en savoir plus.

→ PLU intercommunal

A peine adopté le PLU va déjà faire l'objet de modifications notamment au niveau de la sécurité incendie. Des STECALs pourraient être annulés ainsi que des changements de destination. A voir.

→ DFCI :

M. BLEUNVEN commente la dernière réunion du syndicat de Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

L'état du nouveau chemin classé en piste DFCI est à revoir par certains endroits afin de le rendre plus accessible. Des panneaux vont être posés aux entrées de celui-ci. De plus, une distribution d'équipements de sécurité est prévue pour les conseillers techniques en cas d'intervention feu de forêt.

→ Matériel du Plan Communal de Sauvegarde

Les subventions du Conseil Départemental ont été attribuées, 108 € en fonctionnement et 1 277 € en investissement, et ce dans le cadre de l'appel à projets 2024 pour la résilience des territoires face au risque feu de forêt. Du matériel va donc pouvoir être commandé prochainement pour parfaire l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, dont une dizaine de barrières de sécurité en plastique.

→ Programme voisins vigilants et Espaces Naturels Sensibles

Des réunions vont être organisées pour la présentation « opération voisins vigilants » en présence des gendarmes et le programme Espaces Naturels Sensibles du Département.

→ SIVOM

M. LATRILLE commente la dernière réunion du SIVOM qui comportait la mise en place et adoption des statuts de la nouvelle entité suite à la fusion du SIVOM et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Grand Bazadais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures vingt-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Récapitulatif des délibérations prises

- ➔ D 2025-01 – Dissolution du SIVOS du Bazadais – Approbation de la clé de Répartition de l'actif et du passif ;
- ➔ D 2025-02 – Adhésion de nouvelles communes au SDEEG et extension du Périmètre du syndicat ;

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme BÉLIS, Maire. M. GONZALEZ, Mme TUCOULAT, adjoints. Mmes MAGNE, SÉGOT-LABÉROU. MM. BLEUNVEN, GARRIGOU, GRANGIER, IROLA, LATRILLE.

Ont signé au registre les membres suivants,

Valérie BÉLIS, Maire

Armelle SÉGOT-LABÉROU, secrétaire
de séance